



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2015-06-01

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 29 JUIN 2015**

Le vingt-neuf juin deux mil quinze, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX, légalement convoqué le vingt cinq juin deux mil quinze, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Premier Adjoint.

**Etaient présents :** Johann BARANGER, Damien PARNAUDEAU, Marie-France TALINEAU, Jean Luc GUINARD, Sophie AUGER, Alain BARD, Angélique BOURDIN, Patrick CLISSON, Jacky FAVREAU, Marylène GIRAUDON, Christèle JARNY, Philippe NOIRTAULT, Emmanuel ROUSSELOT, Sandra VIDARD-ROUVREAU

**Absents excusés :** Isabelle TOURTOIS  
Anthony PEIGNON  
Fabienne HULCELLE a donné pouvoir à Marie-France TALINEAU  
Cécile TAVENEAU a donné pouvoir à Damien PARNAUDEAU  
Benoît PIRON a donné pouvoir à Johann BARANGER

**Secrétaire de séance :** Angélique BOURDIN

Madame TALINEAU tient à signaler que la présence de la caméra est perturbante et que le public est déstabilisant. Elle demande à ce que le conseil ait lieu à huis clos. Monsieur BARANGER demande à l'assemblée de voter le huis clos, avec :

- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention »,
- 15 voix « pour ».

Il est donc demandé au public de sortir de la salle de conseil.

### **Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 26 mai 2015**

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur BARANGER demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 26 mai 2015, avec :

- 1 voix « contre »,
- 1 voix « abstention »,
- 15 voix « pour ».

### **Prestation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement paysager et ludique**

Monsieur BARANGER explique à l'assemblée qu'il a été annoncé fin avril une possibilité de faire une 2<sup>nde</sup> demande de subvention DETR pour l'année 2015. Suite à cette annonce, lors d'une réunion de travail entre adjoints, une proposition d'aménagement paysager et ludique autour de la salle multi activités et de la maison de retraite en est ressortie.

Pour rappel, il a été prévu, au budget 2015, 100 000 euros pour aménager le bourg de Château Bourdin autour de l'EHPAD et 50 000 euros l'espace ludique. Il s'agit donc ici d'une harmonisation entre les 2 sites.



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2015-06-01

Pour ces travaux, suite à différents devis, une maîtrise d'œuvre a été retenue : AREA urbanisme. Cette entreprise de Bressuire propose une prestation de 13 200 euros pour concevoir et suivre l'ensemble les deux chantiers.

Après en avoir délibéré, Monsieur BARANGER demande à l'assemblée de se prononce sur le choix de cette prestation de maîtrise d'œuvre, avec :

- 0 voix « contre »
- 2 voix « abstention »,
- 15 voix « pour ».

#### Demande de subvention DETR : 2ème appel à projets

Monsieur BARANGER présente les différents devis reçus pour les projets d'aménagement de Château Bourdin et autour de la salle multi activité (dépenses), ainsi que les recettes estimées suite aux subventions qui vont être demandées :

Dépenses		Recettes	
<b>Section environnement et cadre de vie</b>		<b>DETR (Etat)</b>	
Voirie et réseaux divers	38 207,10	- Environnement et cadre de vie	62 500,00
Espace vert	30 744,00	- Activité de pleine nature	25 000,00
Frais d'études	6 600,00	<b>Région</b>	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>75 551,10</b>	- FRIL	80 000,00
<b>Activité de pleine nature</b>		<b>Département</b>	
Aire de jeux 4/12 ans	43 295,00	- CAP 79	15 000,00
Voirie et réseaux divers	70 511,84	<b>Réserve Parlementaire</b>	
Terrassement (graviers)	4 189,50	- STDIL	10 000,00
Espace vert	82 992,10	<b>Organisme privé</b>	
Frais d'études	6 600,00	- Caisse d'Allocations Familiales	15 000,00
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>207 588,44</b>	Autofinancement (Commune)	75 639,54
<b>TOTAL HT</b>	<b>283 139,54</b>	<b>TOTAL</b>	<b>283 139,54</b>

Pour rappel, il s'agit d'estimations du coût des travaux. Aucune entreprise n'est choisie hormis la maîtrise d'œuvre. L'exécution des travaux dépend également de l'attribution des différentes subventions demandées. En fonction de l'acceptation ou non de ces subventions, les projets pourraient être redécoupés.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2015-06-01

Monsieur NOIRTAULT demande à préciser le début et la fin des travaux. Monsieur BARANGER précise que pour toucher certaines subventions, il faut que les travaux soient engagés avant la fin d'année 2015.

Après en avoir délibéré, Monsieur BARANGER demande à l'assemblée de se prononcer sur le plan de financement prévisionnel des demandes de subventions tel qu'il est décrit ci-dessus, avec :

- 0 voix « contre »,
- 2 voix « abstention »,
- 15 voix « pour ».

#### **Décision modificative pour l'opération « salle multi-activités »**

Le solde actuel de cette opération est de 9 900 euros. Il reste à régler une facture pour l'installation de la ventilation d'un montant de 3 500 euros. Suite au projet d'aménagement d'un espace ludique autour de la salle multi activités et de la maison de retraite, une nouvelle dépense de 50 000 euros doit être prévue. L'opération « salle multi activité » a donc un nouveau besoin en financement de 43 600 euros.

Monsieur BARANGER propose donc à l'assemblée de faire un virement de ce montant sur l'avance prévue initialement pour alimenter le budget annexe « Zone du Poirier » qui a un solde actuel de 151 876 euros.

Après en avoir délibéré, M. Baranger demande à l'assemblée de se prononcer sur cette décision modificative telle que décrite ci-dessus, avec :

- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention »,
- 15 voix « pour ».

#### **Décision modificative entre l'opération « cimetière » et l'opération « voirie »**

Le solde actuel de l'opération « cimetière » est de 101 198 euros.

En début d'année, nous avons reçu une 1<sup>ère</sup> facture de l'entreprise Pelletier d'un montant de 143 000 euros. Cette facture reprenait les informations données lors de l'appel d'offre. Or, entre cette dernière et le réalisé, il y avait une différence de métrés. Une fois la constatation faite, l'entreprise Pelletier a reconnu l'erreur de facturation et envoyé une 2<sup>nde</sup> facture d'un montant de 88 762 euros (avenant négatif de 54 238 euros TTC). Une fois la facture réglée, le solde disponible sur cette opération est de 12 436 euros (pour rappel : budget de 100 000 euros en 2015).

Des travaux réalisés sur 3 chemins de la commune en 2014 ont été réglés en 2015, pour un montant de 15 049 euros.

M. Baranger propose donc à l'assemblée de virer l'excédent de 10 000 euros de 'opération « cimetière » vers l'opération « voirie ».

Après en avoir délibéré, Monsieur BARANGER demande à l'assemblée de se prononcer sur cette décision modificative, telle que décrite ci-dessus :

- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention »,
- 17 voix « pour ».



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2015-06-01

### **Acquisition mobilier pour le restaurant scolaire**

Lors de la dernière commission « Ecole et Restaurant Scolaire », il avait été évoqué la possibilité de changer le mobilier de cantine des maternelles, celui-ci n'étant plus adapté et assez ancien.

Madame TALINEAU et Monsieur BARANGER ont donc rencontré 3 entreprises locales afin de réaliser des devis pour l'achat de nouveau mobilier. L'entreprise DPC de Bressuire a été retenue. Il est proposé à l'assemblée les achats suivants :

- 11 tables octogonales + 88 chaises pour un montant de 6 472€84
- 1 range serviette pour un montant de 489€67
- Des portes manteaux pour un montant de 171€65
- Un meuble bas pour un montant de 429€05

Le montant total de ces achats s'élèverait à 7 563€62 TTC.

Après en avoir délibéré, Monsieur BARANGER demande à l'assemblée de se prononcer sur l'acquisition de ce mobilier détaillé ci-dessus, avec :

- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention »,
- 17 voix « pour ».

### **Révision des loyers des logements communaux au 1er juillet**

M. Baranger propose de réviser les loyers des logements communaux au 1er juillet. Sont concernés tous les logements communaux, excepté le logement occupé par Monsieur GIRAUDON (lot pré de la cure) et par Madame Paillat (1 rue de l'église). Ces derniers ont déjà eu une indexation au mois de janvier 2015 (+ 3 euros d'augmentation).

L'indice INSEE est de 0,15% pour le mois de juillet 2015. Une telle augmentation représente quelques centimes d'euro en plus sur les montants actuels de loyers. M. Baranger propose une augmentation de 1% ce qui représente une augmentation d'environ 3 euros sur les montants des loyers actuels, ce qui est plus en harmonie avec l'augmentation du mois de janvier des autres logements. Il rappelle que les revenus des loyers viennent alimenter le budget principal.

L'indice de référence est 125,19. Avec l'augmentation de 1%, l'indice s'élève à 126,44.

Après en avoir délibéré, Monsieur BARANGER demande à l'assemblée de se prononcer sur l'augmentation de 1% sur ces logements communaux, avec :

- 1 voix « contre »,
- 0 voix « abstention »,
- 16 voix « pour ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2015-06-01

### **Gestion du personnel : document unique et règlement intérieur**

M. Baranger et Mme Auger expliquent que ces deux supports nécessaires à la bonne gestion du personnel ont été actés en Comité d'Hygiène et de Sécurité et au CTP du Centre de Gestion.

Document unique : il détaille les risques professionnels pour tous les services et les actions possibles pour protéger l'agent dans l'exercice de leurs fonctions (Ex : procédure ramassage chiens morts, travail en hauteur, risque de brûlure pour les cantinières...). Il s'agit d'un tableau à double entrée donnant la gravité (en axe vertical) et la fréquence (en axe horizontal). Ce document n'est pas figé, il évolue en fonction des tâches des employés.

Règlement intérieur : il précise les règles de vie en collectivité par rapport aux absences, au comportement pendant le travail, à la détention du permis de conduire...

Les 2 documents ont été présentés aux agents lors de la réunion du personnel qui a eu lieu le vendredi 26 juin.

Mise en application sur le terrain prévue le 1er juillet pour le règlement intérieur. Pour le document unique, des relevés d'informations doivent être encore faits concernant des procédures spécifiques comme le ramassage des animaux morts ou l'utilisation des produits dangereux (travail commun Pascaline-Sophie).

Après en avoir délibéré, Monsieur BARANGER demande à l'assemblée de se prononcer sur le contenu du Document Unique et du Règlement intérieur, avec :

- 0 voix « contre »,
- 2 voix « abstention »,
- 15 voix « pour ».

### **Renonciation à une servitude sur un chemin communal référencé G 1090**

Le plan de situation situant la servitude a été transmis par mail le 22 juin et concerne une donation entre Monsieur SAPIN et ses enfants au lieu-dit Russeil.

La commune est concernée uniquement parce qu'elle est propriétaire du chemin cadastré G 1090, qui va à la propriété de Monsieur SAPIN.

Le notaire ne peut pas effectuer la donation de la famille SAPIN si la commune refuse de renoncer à la servitude qui existe sur le chemin. Cette servitude très ancienne existait pour que les animaux puissent s'abreuver à l'étang à côté du chemin communal. Elle n'a pas lieu d'être à l'heure actuelle. Même en renonçant à cette servitude, la commune reste propriétaire du chemin.

Après en avoir délibéré, Monsieur BARANGER demande à l'assemblée de se prononcer sur la renonciation à cette servitude, avec :

- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention »,
- 17 voix « pour ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2015-06-01

## Demandes de subvention

Club musical Maziérois : Il est demandé à Monsieur PARNAUDEAU et Madame JARNY, membres du conseil d'administration du Club musical Maziérois, de sortir de la salle pour le vote de cette subvention. L'assemblée compte alors 15 membres.

Cette association regroupe 30 adhérents, dont 12 de Saint Pardoux. La lettre adressée à la mairie fait état d'un résultat positif de 565 euros pour l'année 2014.

Monsieur BARNANGER propose de verser 7,50 euros par enfant de la commune, soit une subvention de 90 euros.

Après en avoir délibéré, Monsieur BARANGER demande à l'assemblée de se prononcer sur l'attribution d'une subvention, pour l'année 2015, d'un montant de 90 euros pour le Club musical Maziérois :

- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention »,
- 15 voix « pour ».

A 21h35, M. Rousselot quitte la séance pour raison professionnelle. L'assemblée compte dorénavant 16 membres.

ACCA : En avril 2015, l'Association Communale de Chasse Agréée a reçu une subvention de 500 euros pour le piégeage des ragondins (1,50 euros par queue de ragondin).

En plus de cette somme, il est demandé une subvention pour le fonctionnement de l'association. L'an dernier, l'ACCA avait perçu une subvention totale de 900 euros .

Monsieur BARANGER propose donc de compléter la premier versement de subvention par la somme de 300euros. Au total, l'ACCA percevra 800 euros de subvention pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, Monsieur BARANGER demande à l'assemblée de se prononcer sur l'attribution d'une subvention complémentaire, pour l'année 2015, de 300 euros pour l'ACCA, avec :

- 1 voix « contre »,
- 0 voix « abstention »,
- 15 voix « pour ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2015-06-01

### Informations et questions diverses

- L'association du Club des Retraités remercie l'assemblée pour la subvention reçue. Cette dernière permettra la restauration des croix en granit.
- Madame VIDARD-ROUVREAU demande si la mairie a reçu une réponse de l'entreprise « Mets en vin » sur la proposition d'achat des locaux. Monsieur BARANGER précise qu'aucune réponse pour l'instant n'a été reçue du gérant.
- Monsieur PARNAUDEAU explique à Madame VIDARD-ROUVREAU que la séance se tenant à huis clos, elle n'avait pas le droit de filmer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le Maire,  
Benôit PIRON

